

locale

Pôle rivière : « Une subvention de l'État serait la bienvenue »

F. P.



Tempête Gloria. Des diagnostics ouvrant sur des aides aux particuliers.

Les responsables du Pôle rivière limouxin font un premier point sur les travaux engagés après la crue de janvier et demande un coup de pouce de l'État. « Nous étions sur le terrain pour relever les plus hautes connues dans les 50 communes impactées, au lendemain des crues du 22 janvier dernier dans la vallée de l'Aude après le passage de la tempête Gloria ». Le SMMAR (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières) a malheureusement acquis, une certaine expérience des analyses et travaux post-crue en plus de l'entretien des affluents de l'Aude à sa charge. Ces retours d'expériences ont conduit le syndicat, le département et la DDTM à quantifier pour les services de l'État ces dernières inondations sur le Limouxin et la Haute Vallée. Le but, figer les laisses de crue ou traces laissées par le

niveau des eaux pour modéliser et faire valider la reconnaissance en catastrophe naturelle par l'État. Les techniciens du Pôle rivière de Limoux aidés par des sociétés de services ont entamé sans attendre les premiers travaux de dégagement des ouvrages, enlèvement des embâcles et déchets en tout genre. Ils ont rétabli l'accès des agriculteurs ou vigneron à leurs parcelles. Sur le Sou, la Corneilha, le Cougaing, le Lauquet, la priorité est donnée à la protection des habitations. En parallèle, un premier travail de chiffrage de restauration du libre écoulement des cours d'eau a été réalisé en vue de déposer au Département un dossier d'aide au financement. Département, qui comme en octobre 2018, centralisera les demandes de subventions. Pour le fleuve Aude, les responsables du Pôle rivière limouxin précisent : « Il faut rappeler que c'est l'État qui gère ce cours d'eau de Quillan jusqu'à l'embouchure à Fleury-d'Aude. Il s'agit là du domaine public fluvial ». Une façon d'éclairer chacun sur les compétences des uns et des autres. « Le SMAH de la Haute Vallée de l'Aude a donc en charge les affluents de l'Aude. Un travail tout aussi important, mais où les dégâts sont largement plus diffus. À ce titre, les élus espèrent bien obtenir une aide financière de l'État pour désembaclar tous les cours d'eau impactés par la crue de janvier 2020 ».

Les techniciens du Pôle rivière informent également les sinistrés que le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières intervient dans les diagnostics de réduction de vulnérabilité des habitations pour obtenir des aides financières de l'État, dans le cadre de travaux de mise en sécurité chez les particuliers.

F. P.

Pôle rivière, zone artisanale du Razès Rue de la Malepère Limoux. Tél. : 04 68 31 42 41.